

Le règlement de L'Échappée Raid DrômArdèche 12 octobre 2019

Mis à jour le 11/09/2019

Organisateur :

Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
2 rue Françoise BARRÉ-SINOUSI
ZA les îles
26240 St Vallier

1. Les conditions d'admissions.

A) Les documents à fournir pour les deux personnes.

Les inscriptions se font directement auprès de l'entreprise Chronosphères, entreprise spécialisée dans le chronométrage et l'organisation d'événements sportifs.

Il est possible de s'inscrire:

- Directement sur le site internet de Chronosphères au lien suivant: <http://chronospheres.fr/evenements/detail/LEchappee-Raid-DROMARDECHE-350>
- Ou par papier en imprimant et renvoyant le bulletin d'inscription avec le règlement en rapport à l'épreuve choisie par chèque directement dans les locaux de l'entreprise Chronosphères.

L'entreprise Chronosphères engagée pour chronométrer l'événement reverse la totalité des inscriptions à l'organisateur dès la clôture des inscriptions.

Pour s'inscrire:

- Il faudra obligatoirement être au minimum en catégorie Cadets (né(e) en 2003 et avant) pour s'inscrire sur le format Longue distance, à condition de justifier d'une autorisation parentale en plus des documents obligatoires, sauf licencié FFTRI.
- La catégorie Minimes (né(e) en 2005 et avant) sera autorisée sur le format moyenne distance à condition de justifier d'une autorisation parentale en plus des documents obligatoires à l'inscription, sauf licencié FFTRI.
- Il faudra être muni d'une licence FFTRI pour pouvoir s'inscrire (et FFCO à condition que le certificat médical délivré pour la licence comprenne la totalité des épreuves présentes sur le Raid).
- Pour les non licenciés il faudra obligatoirement présenter un certificat médical valable (datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisport, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (trail, VTT, sports d'eau vive, épreuves de cordes) et en tous les cas spécifiés « en compétition »)
- Pour les mineurs non licenciés FFTRI : fournir une attestation de natation pour le parcours longue distance
- Pour les non licenciés il faudra en plus de son inscription, régler un **PASS compétition** à la journée d'une valeur de 2€.
- Possibilité de mixer les équipes (homme/femme, homme/homme, femme/femme) et un classement par catégorie sera alors attribué en plus du classement scratch de l'épreuve

B) Les tarifs

Les frais d'inscriptions:

Longue Distance = 50 kms = 60 €/équipe (50 € si inscriptions avant le 31.07.19)

Moyenne Distance = 30 kms = 40 €/équipe (30 € si inscriptions avant le 31.07.19)

Toute demande d'annulation d'inscription et de remboursement de celle-ci sera étudiée au cas par cas et fera objet ou non d'une raison valable et favorable à cette demande. Des justificatifs pourront alors être demandés pour analyser la demande et rendre une réponse rapide à la demande.

Pour les non licenciés il faudra en plus de son inscription, régler un **PASS compétition** à la journée d'une valeur de 2€.

2. Les parcours

A) *Le format Longue distance*

Nous estimons une durée d'épreuve allant d'environ 4h pour les premiers participants à un temps maximum de 7h pour les derniers participants.

Le départ sera prévu à 9h00 pour tous les participants (départ en masse) et l'arrivée devra donc se faire avant 16h00 pour tous les finishers.

Une barrière horaire sera mise en place sur un point stratégique du parcours (Chapelle Saint Euphémie Saint Uze) et obligera les participants à l'atteindre avant 13h00 (4h00 de course).

Le profil de ce parcours est plutôt difficile mais encore accessible à tous sportifs un minimum entraîné sur un effort de 5h minimum. Le parcours VTT se fait quasi entièrement sur des sentiers VTT répertoriés sur les cartes touristiques locales, et ne comporte donc pas de réelles portions techniques type trial ou maniabilité en environnement à risques (en restant bien évidemment conscient que le participant effectuera des portions ludiques type "single track" et descentes accidentées par cailloux rochers ou racines dans lesquelles il faudra faire preuve d'une certaine maniabilité sur un vélo).

Les disciplines au programme de ce parcours:

- VTT 51 kms 950m D+ (Bon niveau sportif général et niveau moyen/bon VTT conseillé)
- Trail 4kms 120m D+ (Accessible à tous)
- Run and Bike entièrement plat (Accessible à tous)
- Canoë (Accessible à tous)
- Tir à l'arc (Accessible à tous)
- Boules lyonnaises (Accessibles à tous)
- Pumptrack (Accessible à tous)

Les participants seront en semi autosuffisance pour réaliser ce format, c'est à dire qu'ils auront obligatoirement avec eux de quoi se ravitailler (réserve d'eau et nourriture obligatoire) mais des ravitaillements seront présents sur différents points du parcours.

Le départ de ce parcours se fera à 9h00 au sein même du spot central de l'événement dans la zone du magasin d'usine Lafuma à Anneyron (26).

Aucune assistance extérieure ne sera autorisée (interdiction d'être ravitaillé ou bien de se faire dépanner sur le point mécanique par une personne externe à la compétition).

B) *Le format Moyenne distance*

Nous estimons une durée d'épreuves allant d'environ 2h45 pour les premiers participants, à 5h maximum pour les derniers participants.

Le départ se fera donc à 10h00 pour tous les participants (départ en masse) et l'arrivée devra donc se faire avant 15h00 pour tous les Finishers.

Le profil de ce parcours est plutôt abordable à tous sportifs raideurs débutants, pouvant tenir un effort total de 2h00 2h30 minimum. Le parcours VTT se fait quasi entièrement sur des sentiers VTT répertoriés sur les cartes touristiques locales, et ne comporte donc pas de réelles portions techniques type trial ou maniabilité en environnement à risques (en restant bien évidemment

conscient que le participant effectuera des portions ludiques type "single track" et descentes accidentées par cailloux rochers ou racines dans lesquelles il faudra faire preuve d'un minimum de maniabilité sur un vélo).

Les disciplines au programme de ce parcours:

- VTT 30kms (Niveau type Sportif débutant raideur minimum conseillé)
- Run and Bike (accessible à tous)
- Golf/Foot golf (accessible à tous)
- Tir à l'arc (accessible à tous)
- Boules lyonnaises (accessible à tous)
- Pumptrack (accessible à tous)

Les participants seront en semi autosuffisance pour réaliser ce format, c'est à dire qu'ils auront obligatoirement avec eux de quoi se ravitailler (réserve d'eau et nourriture obligatoire) mais des ravitaillements seront présents sur différents points du parcours.

Le départ de ce parcours se fera à 10h00 au sein même du spot central de l'événement dans la zone du magasin d'usine Lafuma à Anneyron (26).

Aucune assistance extérieure ne sera autorisée (interdiction d'être ravitaillé ou bien de se faire dépanner sur le point mécanique par une personne externe à la compétition).

3. Le matériel obligatoire.

Pour la réalisation du Raid, un certain matériel est obligatoire au départ même de la compétition mais aussi au niveau des différentes sections d'activités.

Matériel obligatoire par participant:

- Un VTT en bon état de fonctionnement
- Un casque obligatoirement porté sur toute la partie VTT mais aussi sur toutes les activités contenant du VTT.
- Une bonne paire de chaussures polyvalentes pour enchaîner le plus facilement possible les différentes sections VTT mais aussi à pied, du raid.
- Une réserve d'eau personnelle
- Une couverture de survie
- Un sifflet

Matériel obligatoire par équipe:

- Un téléphone portable

Matériel obligatoire fourni par l'organisation lors des activités:

- Ravitaillement en eau et en nourriture sur les différents ravitaillements
- Canoë conforme ainsi que gilets de sauvetages sur slalom canoë
- Matériel golf et foot golf conforme pour réalisation d'activité
- Arc et cibles conformes au RTS lors de l'activité tir à l'arc

Matériel conseillé:

- Réserve de nourriture personnelle
- Gants de vélo
- Tenue polyvalente type tri fonction triathlon pour bonne réalisation de la totalité du raid.

Matériel interdit lors de la réalisation du raid:

- VTT à Assistance Électrique (VAE)
- Tout véhicule à assistance, ou motorisé pour rejoindre les différentes sections du raid.

4. Le règlement de la course.

- Obligatoire de rester en équipe pendant la totalité de la course
- Obligatoire de suivre le tracé total de la course
- Les Vélos à Assistance Électrique sont non autorisés.
- Obligation de passage sur toutes les activités du Raid et sur tous les points de chronométrage
- Respect de l'environnement, l'organisateur (se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecte pas cette règle).
- Respect total du code de la route, (l'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecte pas cette règle)
- Les délais horaires mis en œuvre le jour de l'événement devront être obligatoirement respectés pour le classement officiel de l'équipe. L'organisateur se réserve le droit de mettre hors délai une équipe n'étant pas dans les plages horaires. Les équipes concernées pourront alors choisir ou non de finir le parcours sous leur propre responsabilité.

Différentes pénalités pourront être données aux concurrents pour différentes raisons: les pénalités horaires, la mise hors classement, la mise hors course.

Des pénalités horaires pourront être effectuées pour plusieurs raisons:

- Après un avertissement sur un point de règlement: une équipe peut par exemple être arrêtée en cas de non-respect des bonnes distances de sécurité entre eux (équipe séparée de plus de 100m).
- Après une mauvaise performance au niveau des activités pénalisantes : en fonction de la performance réalisée sur les activités pénalisantes, du temps peut être décompté à une équipe sur son temps final à l'arrivée (1 min minimum par activité).
- En cas de non franchissement d'un des tapis de contrôle de parcours : si une équipe ne franchit pas tous les tapis de chronométrage présents sur le parcours choisi, l'organisation se réserve le droit d'enlever un temps conséquent sur le temps final d'arrivée en fonction du nombre de passages non franchis (1min minimum par passage). Des bénévoles signaleurs seront présents à côté de ces tapis de contrôle afin de vérifier en plus du système informatique ce point de règlement.

Une mise hors classement pourra être effectuée pour plusieurs raisons:

- Si une équipe n'arrive pas à rejoindre à temps les différents temps limites à l'arrivée mais aussi sur les différents points de contrôle (barrière horaire de 5h00 pour le format moyenne distance, et 7h00 pour le longue distance, ainsi que passage intermédiaire au 25ème km du format longue distance qui devra être franchi avant 13h00), l'organisation s'autorise le droit de mettre hors classement une équipe concernée.
- Si une équipe ne respecte pas le franchissement des différents points de contrôle de chronométrage, et qu'il n'a donc aucune preuve de réalisation du parcours, l'organisateur se réserve le droit de la sortir du classement final.
- Si les deux participants ne franchissent pas ensemble les différents points de contrôle de chronométrage et bien sur l'arrivée, l'organisateur ne pourra classer l'équipe en question (l'équipe sera alors disqualifiée).
- Si l'équipe décide d'elle-même d'abandonner la course pour quelque raison qu'il soit.

Pour ces différentes raisons, l'organisateur se réserve donc le droit de classer les équipes concernées hors délai, ne leur permettant donc pas de prétendre aux lots et récompenses, L'organisation laisse en revanche finir l'épreuve et franchir la ligne d'arrivée pour la satisfaction personnelle de chaque participant.

Une mise hors course pourra être effectuée pour plusieurs raisons:

- Si une équipe ne respecte pas certains points importants du règlement: le respect de l'environnement, le respect du code de la route.
- Si une équipe ne respecte pas le fair-play et pire l'intégrité physique des autres participants.
- Si une équipe est prise en flagrant délit de triche transgressant un des points du règlement de l'épreuve décrit en annexes en fin de dossier (utilisation d'un matériel pas approprié et non réglementé, aide extérieure apportée par des personnes ultérieures à la compétition, etc...)

Pour ces différentes raisons l'organisateur se réserve le droit de mettre hors courses les équipes concernées, et donc disqualifier directement les concurrents. Dans ces conditions les équipes concernées ne font plus parti de l'épreuve et rejoindront donc l'arrivée sous leur propre responsabilité et n'auront donc plus accès aux récompenses et au lot Finisher.

5. Les inscriptions.

- 1) Soit directement sur le site de Chronosphères (avec les différents documents obligatoires)
- 2) Soit sur le bulletin d'inscription papier (disponible sur notre site) avec les documents obligatoires et la somme à envoyer directement à Chronosphères par chèque.

L'inscription sera validée uniquement après validation des documents et le paiement fourni.

6. Participants et récompenses.

A) Les dotations.

Pour tout inscrit sur un des deux formats, chaque participant aura :

- Un Totebag avec cadeau
- Bénéficiera d'une remise de 20 % du 12/10 au 31/10 2019 dans les magasins Lafuma Mobilier, Lafuma, Millet et Eider à Anneyron et sous réserve de conditions.

B) Les récompenses

Dans chaque compétition : les trois premières équipe femme, hommes, mixte et challenge entreprise seront récompensées.

Il n'y aura pas de récompense en fonction des catégories d'âges.

Récompenses sous forme de lots et non pas financière.

7. Sécurité et secours.

La sécurité des deux parcours sera assurée par une antenne médicale (présente à deux endroits du parcours) et des bénévoles signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical. Son co-équipier choisira de continuer seul, hors classement, ou de s'arrêter lui aussi.

L'équipe qui abandonne doit obligatoirement remettre ses 2 dossards à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement, qui organisera leur retour sur l'aire d'arrivée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

8. Assurance et responsabilités

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Individuelle accident : chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à un défaut matériel.

La responsabilité de l'organisateur sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

9. Réclamations

Toutes réclamations par rapport à un point sur le classement final ou sur le déroulement de la course devra être fait au niveau du podium d'arrivée sur lequel sera posté notre équipe de chronométrage et d'organisation.

Toute demande sera entendue et fera preuve d'une étude au cas par cas en fonction de la demande.

Directeur de Course: Corentin Chenevier

Responsable Classement: Entreprise Chronosphères

10. Modification et parcours

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

11. Droit d'image

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

12. Loi informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

13. Conditions générales

Tout sportif s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.